

FLASH



Abattements de zones : La CGT fait réouvrir le dossier

Lors de la bilatérale avec le ministre des Armées, s'agissant de salaire et pouvoir d'achat, la CGT a abordé le dossier des indemnités de résidence et des abattements de zones.

Etonnamment, alors que la CGT est la dernière organisation syndicale reçue, M. Lecornu dit ne pas connaître ce dossier. Il semble donc que seule la CGT s'en préoccupe.

Alors que l'augmentation de 3,5% ne suffit pas à compenser l'inflation, le Ministre peut faire un geste fort envers ses personnels en supprimant les abattements de zones à 1,8% et 2,7%, ce que nous lui avons demandé.

Compte tenu de l'évolution des effectifs, environ 2400 ouvriers d'État sont concernés par la zone -1,8% et 7200 par la zone -2,7%.

Le Ministre s'est engagé à faire chiffrer ce dossier et à revenir vers nous. La CGT de son côté estime le coût de la fin des abattements de zones à moins de 10M€/an.

Montreuil le 23 septembre 2022

